

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 44 / PADN-B / 1

PROJET DE REVISION DU PROGRAMME D'ACTIONS REGIONAL "DIRECTIVE NITRATE" EN REGION BRETAGNE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-15-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine du Préfet de région Bretagne du 31 août 2017, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L121-16-1,

DÉCIDE :

Article unique:

Monsieur Pierre GUINOT-DELERY est désigné comme garant de la concertation préalable pour le projet de révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Bretagne, avec l'appui de Monsieur Bernard FERY.

Le Président



Christian LEYRIT